



EDF EN NORMANDIE

L'activité nucléaire en Normandie

CCI Portes de Normandie

8 février 2022



& PROTÉGER LE PATRIMOINE DU GROUPE



CHARTRE ETHIQUE GROUPE :

Chaque salarié s'engage à traiter de façon responsable les informations qu'il détient dans le cadre de son travail et respecter les règles de sécurité et de confidentialité, en particulier concernant les données sensibles

BONS REFLEXES :

- Rester discret et vigilant dans les lieux publics
- Pour les documents sensibles, utiliser des moyens de protection adaptés (Security Box)

A modifier si besoin :



Cette réunion aborde des sujets **internes**

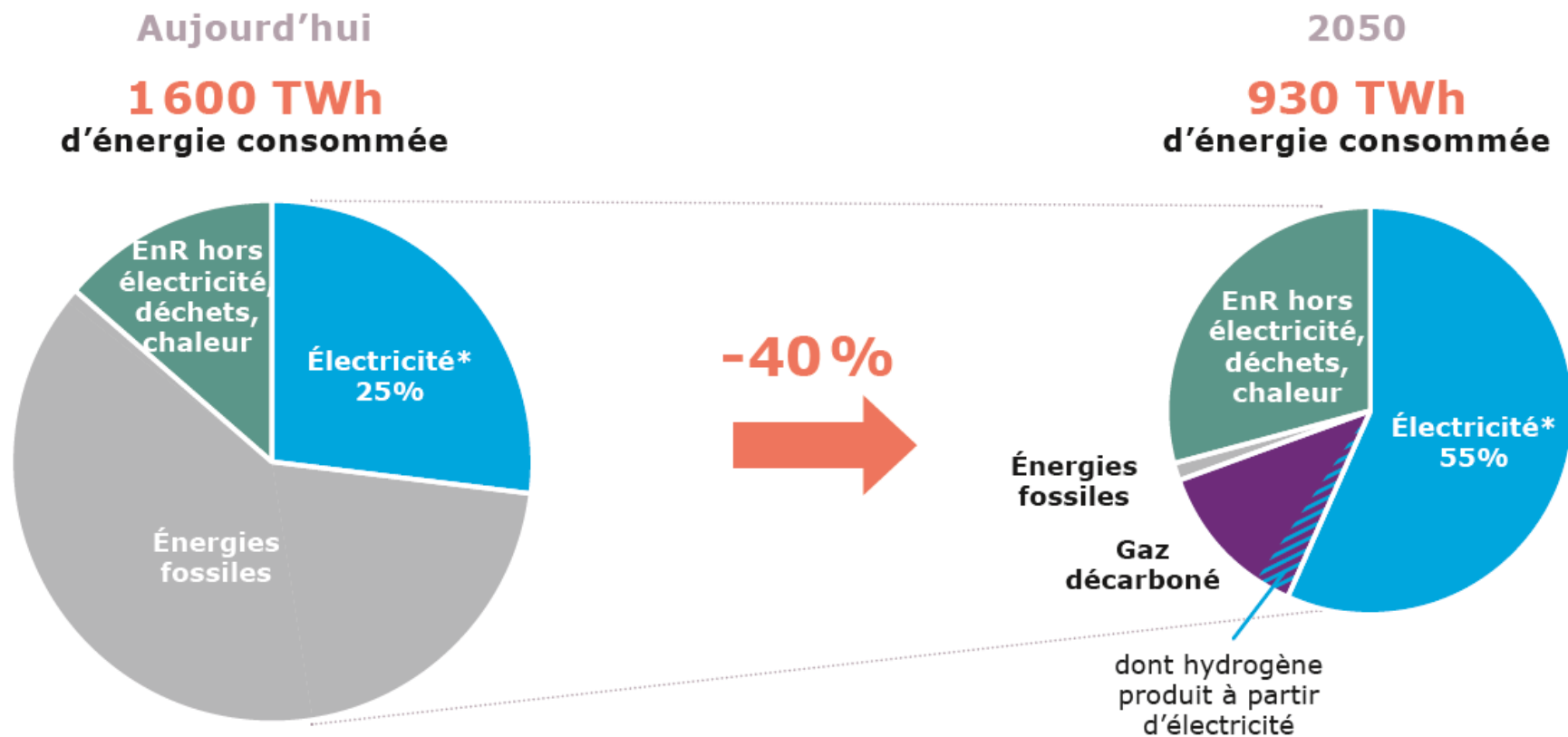


Cette réunion aborde des sujets **restreints** dont la divulgation peut être préjudiciable à EDF : chacun s'engage à n'en communiquer les supports et à n'en relater les échanges qu'avec discernement et en mentionnant explicitement « à ne pas rediffuser / à ne pas divulguer »



Cette réunion aborde des sujets de nature **confidentielle**, chacun s'engage à tenir secrètes les informations tant écrites qu'orales qui y sont exposées. Chaque dépositaire de cette présentation s'interdit de la communiquer à quelque tiers que ce soit sans l'accord du président de séance

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



Intensité carbone des différentes sources de production d'électricité

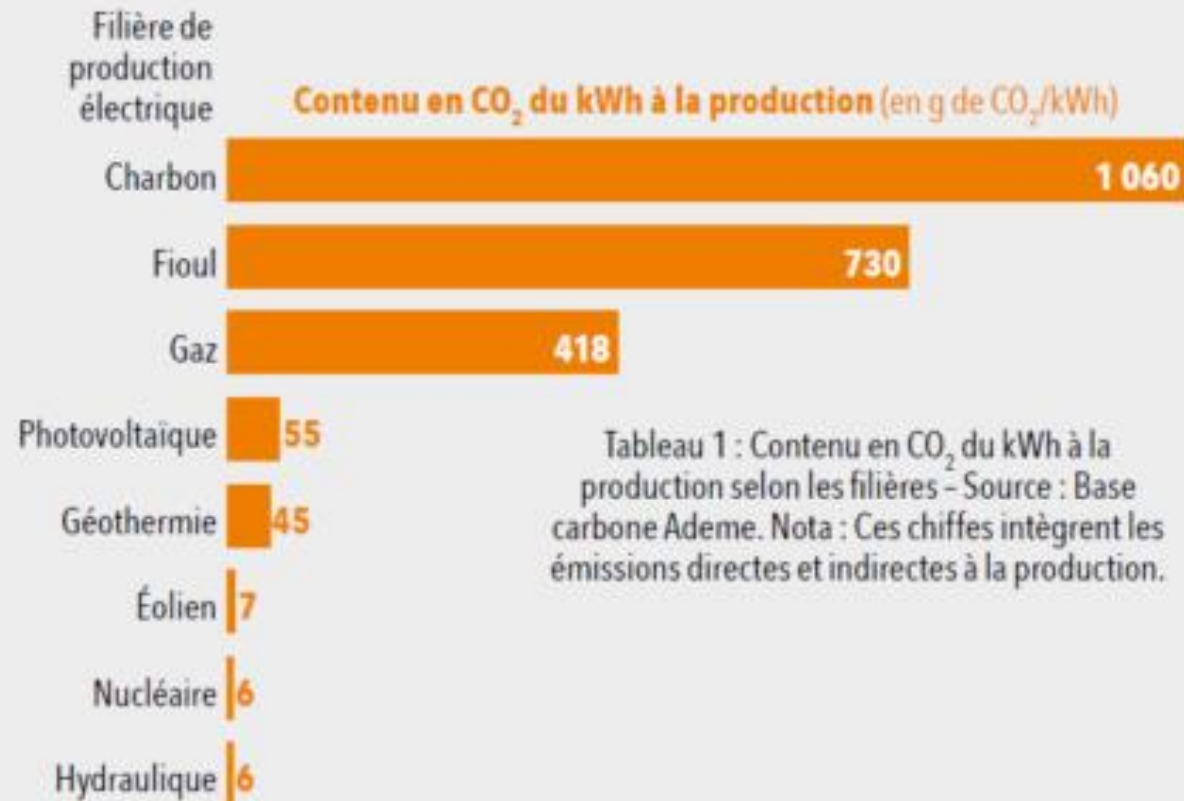
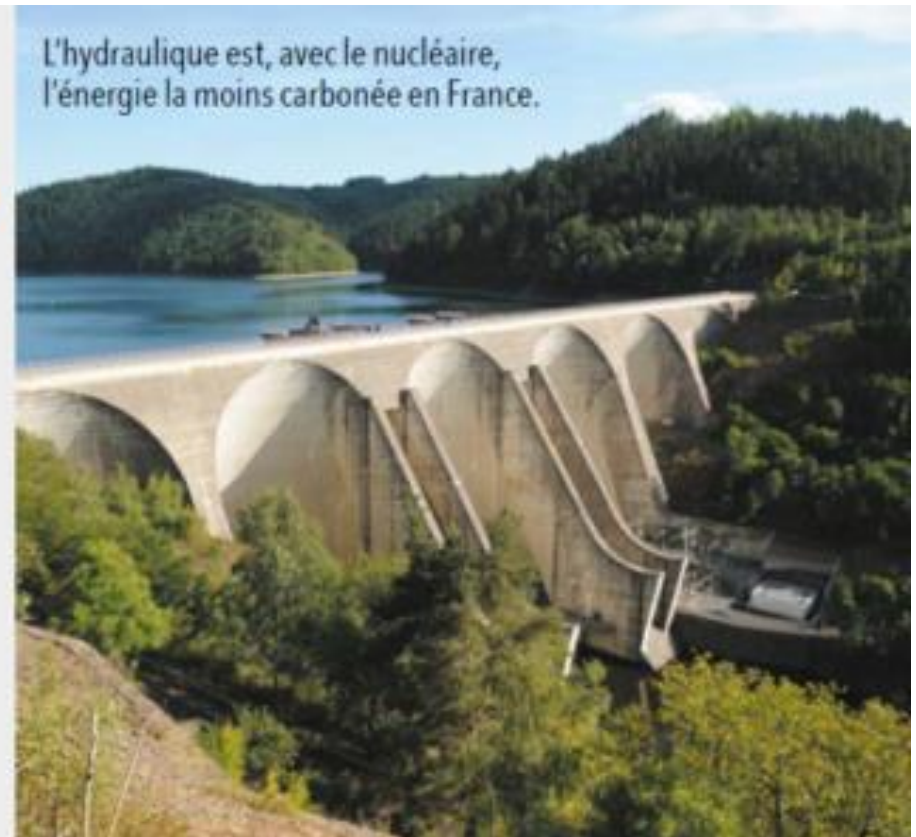
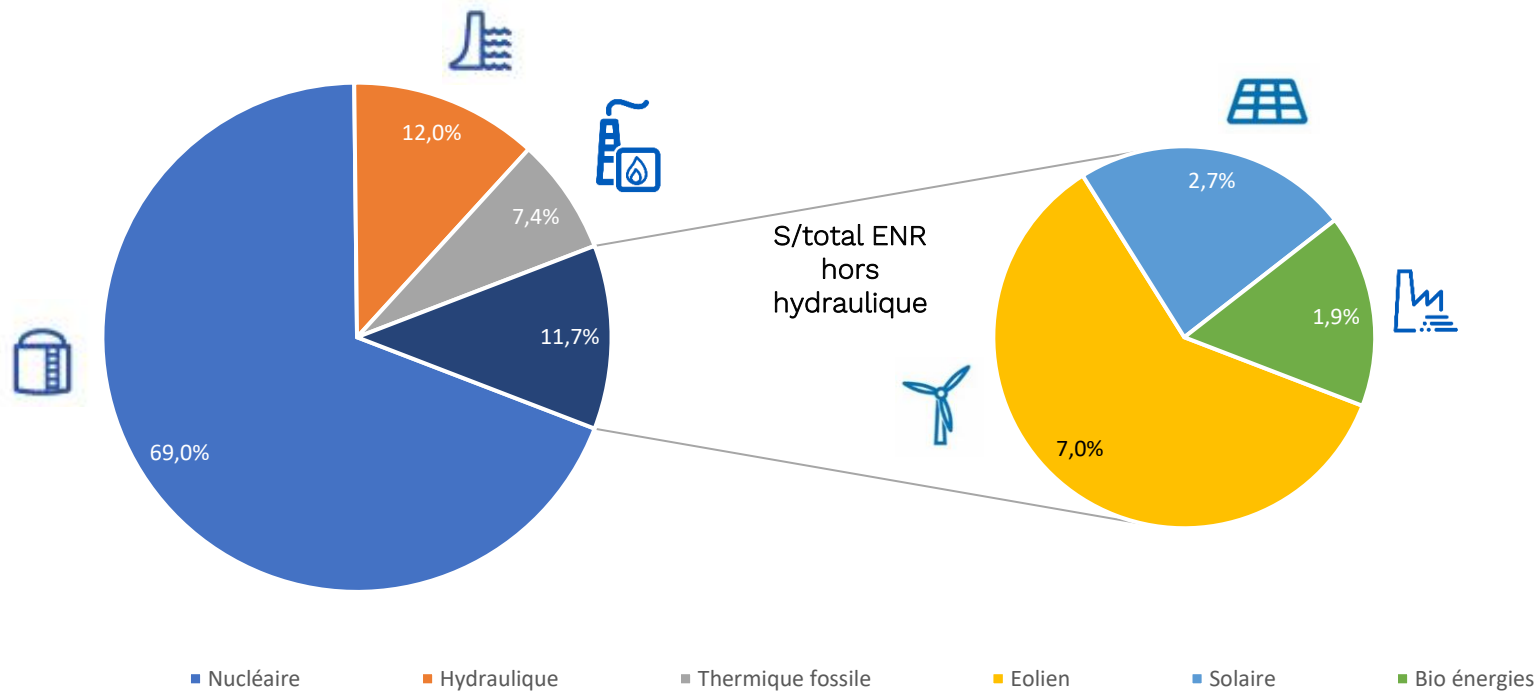


Tableau 1 : Contenu en CO₂ du kWh à la production selon les filières - Source : Base carbone Ademe. Nota : Ces chiffres intègrent les émissions directes et indirectes à la production.



Le mix électrique français

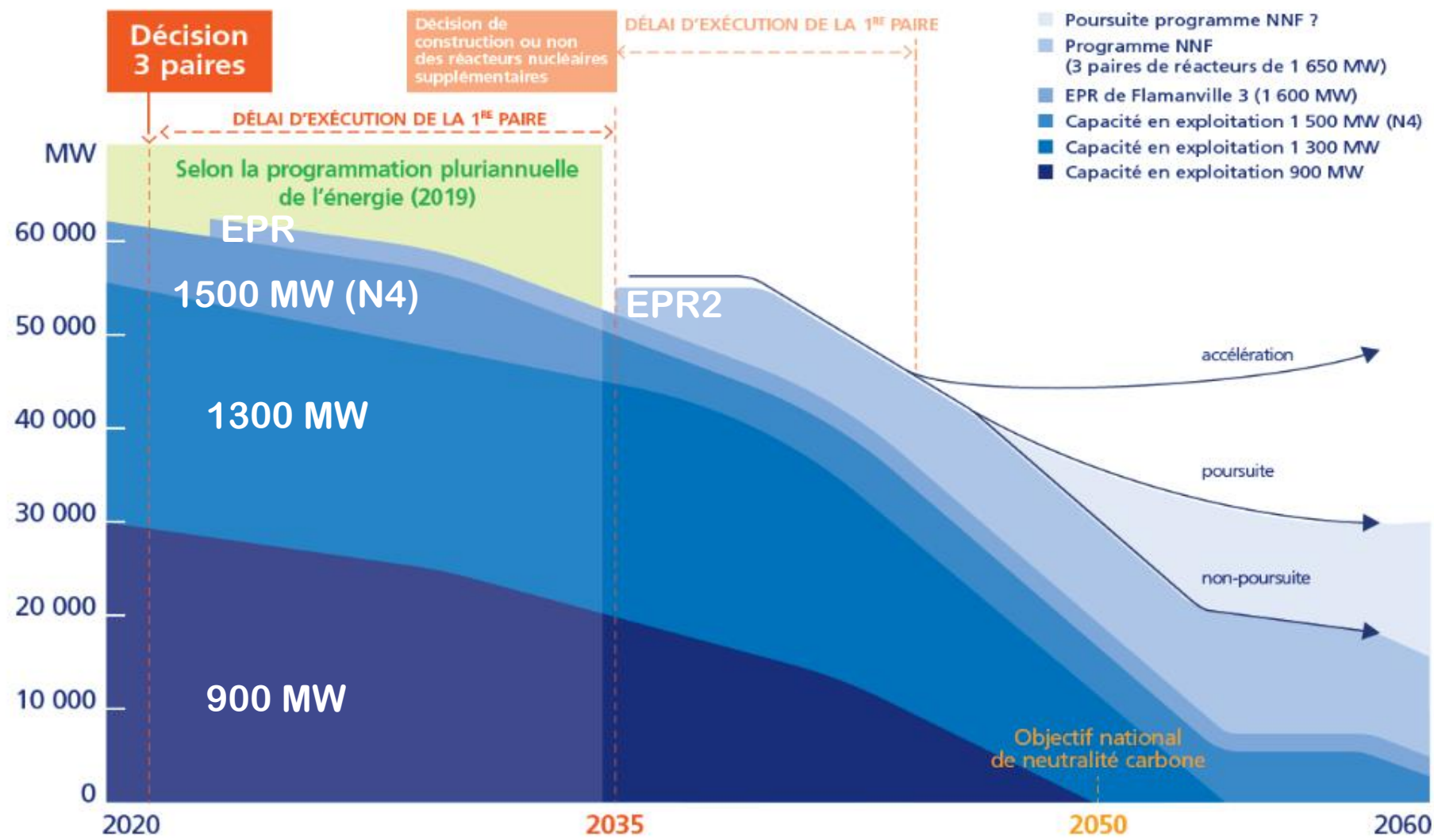
Part de la production totale 2021



Source : bilan électrique 2021 - RTE

- Consommation 2021 : 468 TWh
- Production 2021 : 523 TWh
- Export net : $\approx 8\%$ de la production
- Normandie : 4^{ème} région productrice

Capacités de production nucléaire : simulation EDF 2020-2060



MW = Mégawatt = capacité de production d'une installation électrique
MWc = Mégawatt-Crête (capacité de production maximale d'une installation photovoltaïque, obtenue dans des conditions optimales)

Préparer l'avenir électrique en Normandie



Nucléaire existant : programme « Grand Carénage »

8 x 1300 MW

Paluel et Flamanville sont autorisées à fonctionner jusqu'à leurs 40 ans.

Troisièmes visites décennales à Penly en 2021-2022 (T1) et 2024 (T2). Penly et Flamanville sont concernées par la problématique de corrosion sous contrainte qui touche plusieurs réacteurs du parc.



Filière EPR / EPR2 : 1650 MW

Flamanville : chargement du combustible au second semestre 2023.

Penly : le gouvernement a annoncé un programme de 6 nouveaux réacteurs EPR2. Penly est le site choisi par EDF pour implanter la première paire de réacteurs, pour une mise en service à horizon 2035-2037. Un débat public a lieu du 27/10/22 au 27/02/23.



Parcs éoliens en mer de Fécamp et du Calvados : 500 MW + 450 MW

Fécamp (≈500 MW) : Démarrage du chantier en 2020. Mise en service en 2023.

Calvados (≈450 MW) : Démarrage du chantier en 2021. Mise en service en 2025.

EDF Renouvelables fait partie des 6 consortiums pré-qualifiés pour la réalisation du 8ème parc éolien en mer français, au large du Cotentin (1000 MW, mise en service ≈2028).

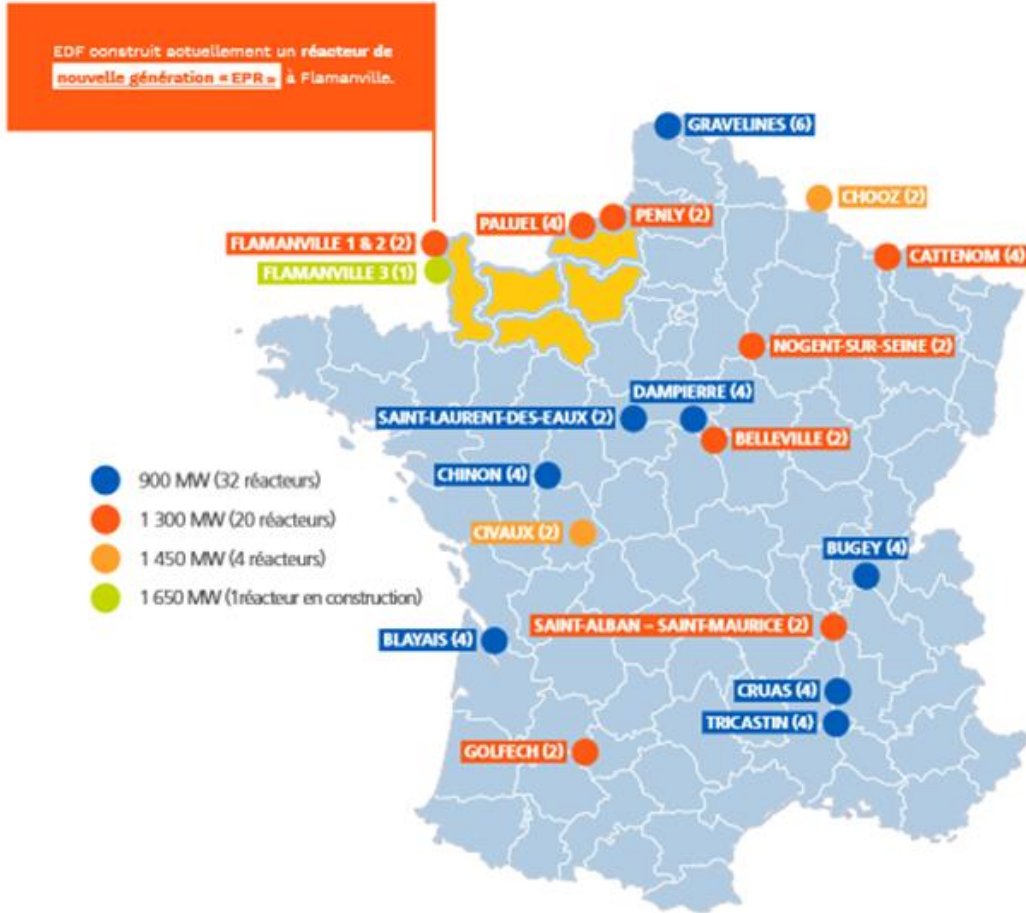


Photovoltaïque au sol

Projet d'implantation d'une ferme solaire sur l'aéroport de Deauville : 60 MWc. Mise en service à horizon 2024.

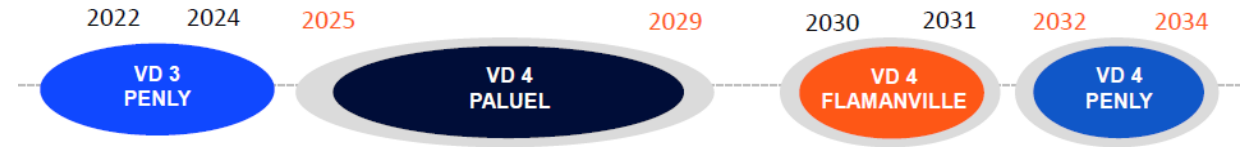


56 réacteurs en exploitation en France avec 60,6 GW installés



La Normandie :

- 4^{ème} région productrice d'électricité en France, 15% production nationale, soit 71TWh d'électricité produits en 2021 (ce qui couvre 3 fois la consommation de la Normandie). 92% de la production est nucléaire.
- Plus de 2 Mds€/an pour le développement économique de la région
- 8 000 salariés (dont filiales) et près de 18 000 emplois indirects et induits
- Producteur d'une électricité bas carbone (94%) avec 11,8 GW installés :
 - 8 réacteurs nucléaires de 1 350MW (10,8 GW) – 4^{ème} parc de France
 - 9 parcs éoliens terrestres (106 MW)
 - 2 centrales hydroélectriques (7 MW)
- Le 1^{er} réacteur EPR français (1650 MW) à Flamanville.
- Grand Carénage : prolonger en toute sûreté la durée de fonctionnement des centrales au-delà de 40 ans.



Les annonces du Président Macron le 10 février à Belfort :

- poursuite, au-delà de 50 ans, de la durée de fonctionnement de tous les réacteurs nucléaires du parc en exploitation « qui peuvent l'être » sous réserve de l'étude par EDF des conditions de cette prolongation en lien avec l'ASN
- mise en œuvre immédiate d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires avec première mise en service à horizon 2035 à travers le lancement :
 - du projet de construction de trois paires d'EPR2
 - d'études sur la construction de quatre paires d'EPR2 additionnelles

Objectifs d'une quatrième visite décennale (VD4)

Réévaluation de sûreté

Diminution des conséquences radiologiques des accidents sans fusion du cœur

Amélioration de la résistance de l'installation aux agressions de l'arrêt INB

Eviter les rejets massifs et les effets durables dans l'environnement des accidents avec fusion du cœur

Diminuer le risque de fusion des assemblages combustibles usés stockés en piscine BK

Déploiement du Noyau Dur (phase 3 REX post Fukushima)

Prévention Accident Grave : ASG-ND

Mitigation Accident Grave : EAS-ND, stabilisation Corium, prévention percée radier

Robustesse Noyau Dur aux agressions extrêmes (séisme, inondation, tornade)

Conformité des installations au référentiel existant

Examen (in situ) de conformité des installations

Viser l'absence d'écart de conformité au redémarrage de chaque tranche après les arrêts VD4 1300

Maintien de la qualification

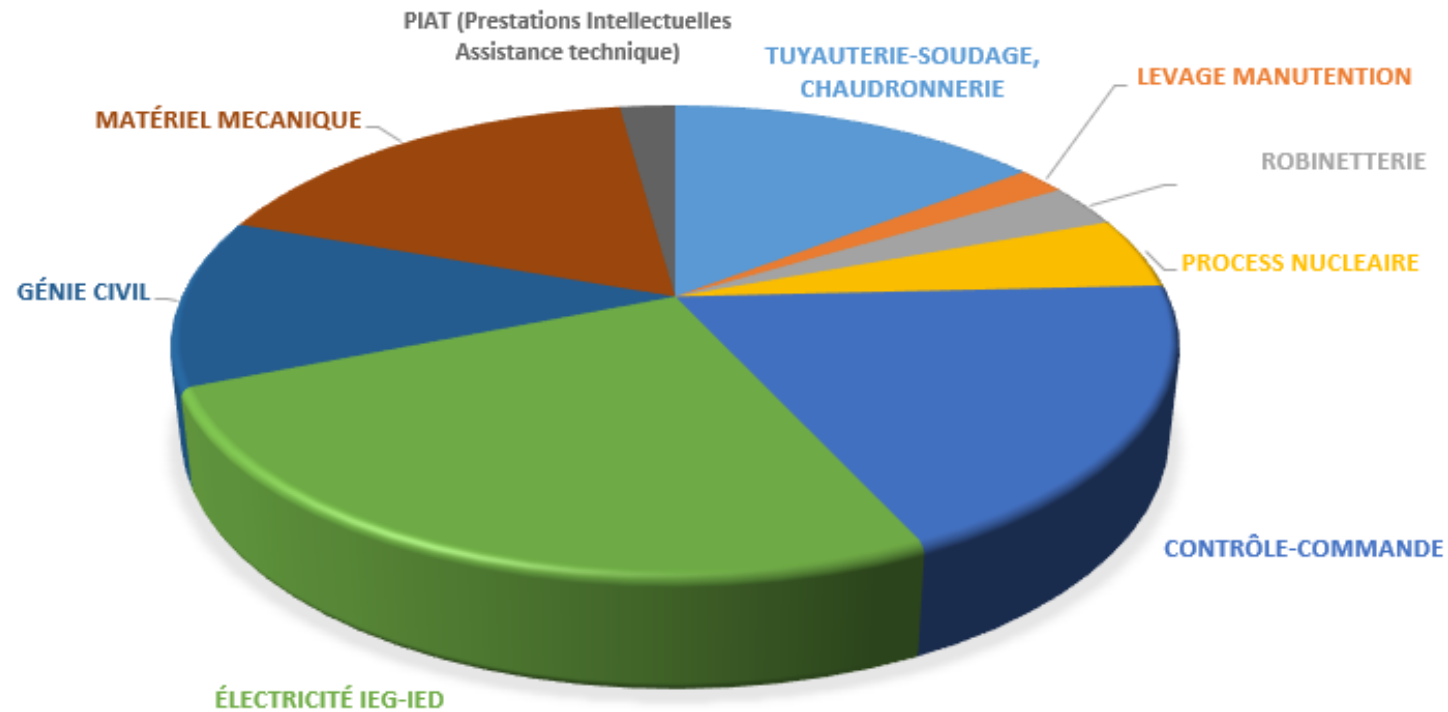
Vérification de la capacité des matériels à réaliser leur fonction de sûreté jusqu'à la VD suivante.

Remplacement des matériels qui échouent aux tests de vieillissement jusqu'à 50 ans

Combustible MOX

Introduction de 4 éléments de combustible MOX à partir de 2024.

Environ 2000 personnes sur le chantier d'une VD4 1300 MW



- **La maintenance** : chimie enviro, essais, génie civil, électricité, Méca chaud Rob, automatismes...
- **L'exploitation** : conduite, ingénieur sûreté
- **La logistique et la radioprotection** : combustible logistique déchets, radioprotection
- Autres métiers : ingénieur généraliste...

Un soutien déterminant dans le choix de Penly

Septembre 2021 : signature du Manifeste CAP Penly²



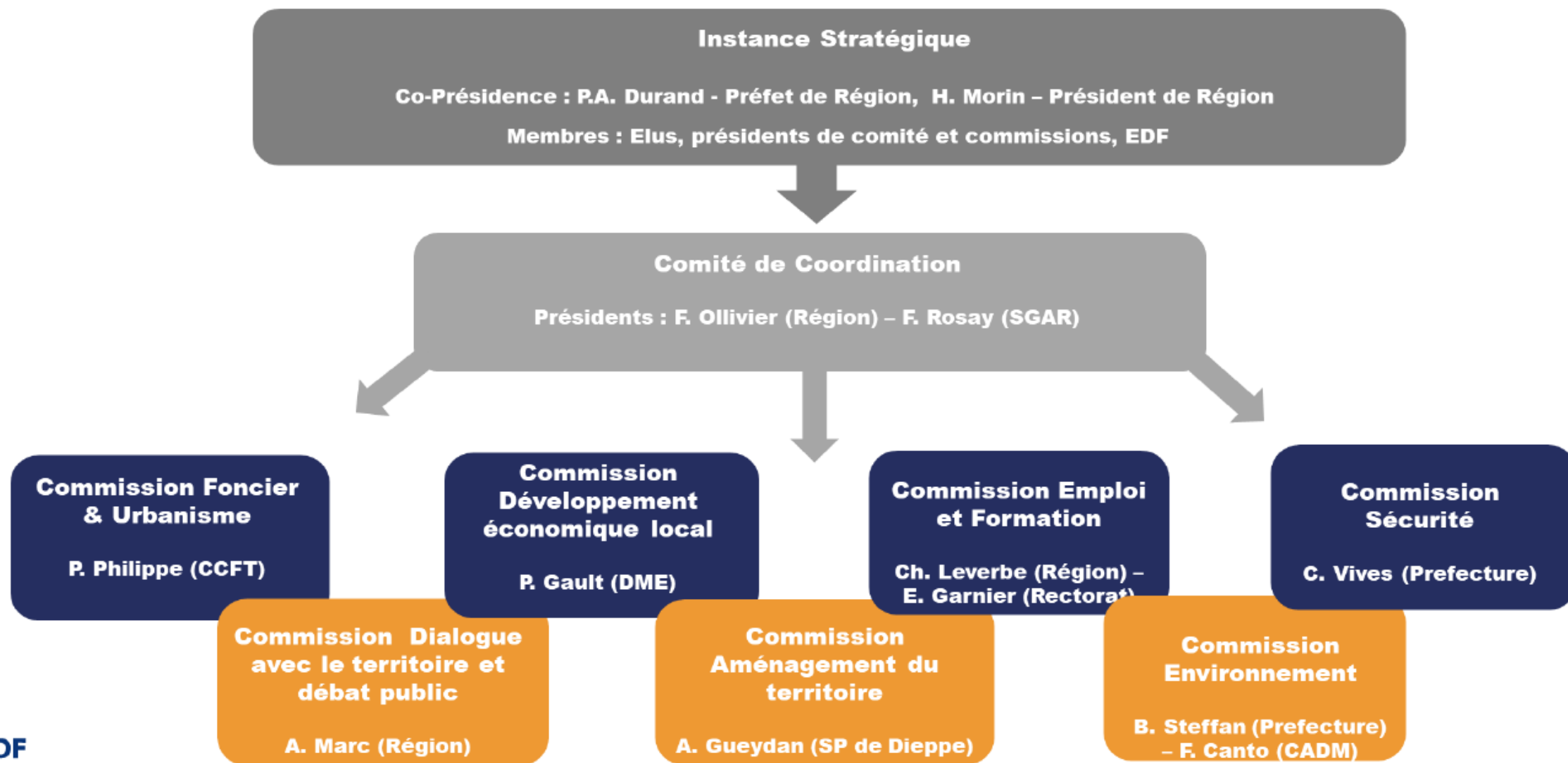
Salon Dieppe Méca Energies



Rencontre élus / JB Lévy

Journée d'Affaires du Nucléaire Normand

Le Plan d'Action Territorial





La proposition d'EDF de construire 3 paires d'EPR2



Simulation de la 1^{ère} paire d'EPR2 sur le site de Penly

Eléments de contexte

Conformément à la PPE 2019-2028, EDF a remis à l'Etat, en mai 2021 sa proposition de construire 3 paires d'EPR2, sur les sites de Penly, Gravelines, et à Bugey ou Tricastin (Auvergne Rhône-Alpes).



Les déclarations du président de la République

Le 10 février 2022 à Belfort

La mise en œuvre immédiate d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires avec une première mise en service à l'horizon 2035 à travers le lancement :

- du projet de construction de trois paires d'EPR2
- d'études sur la construction de huit EPR2 additionnels

Sur la séquence de concertation :

- Une « *large concertation du public* » sur l'énergie au 2nd semestre 2022, puis « *des discussions parlementaires en 2023 pour réviser la programmation pluriannuelle de l'énergie* ».
- « *Nous allons engager dès les semaines à venir les chantiers préparatoires [...] la saisine de la Commission nationale du débat public* »



“ EDF construira et exploitera ces nouveaux EPR. ”

L'EPR2, une version optimisée et industrialisée de l'EPR



Un réacteur nucléaire qui reprend les atouts de l'EPR

Des performances de sûreté, environnementales et de production parmi les plus élevées au monde.



Qui intègre pleinement le retour d'expérience

de tous les chantiers EPR dans le monde et du Parc en exploitation, afin d'optimiser les coûts et les délais de construction.



Dans un programme de 3 paires de réacteurs

afin de bénéficier des effets de palier et de série.



Conçu pour être exploité dans un mix à forte composante en énergies renouvelables

à l'horizon 2040, grâce à sa souplesse de pilotage (manœuvrabilité).
L'EPR2 intègre également les enjeux de changement climatique à l'horizon 2100.

L'enjeu du choix des sites

- **Sur un site nucléaire EDF existant**

- **Des critères de choix techniques**

Les critères techniques de foncier et d'urbanisme notamment, mais aussi de capacités de source froide, de caractéristique des sols, de niveau sismique, de sensibilité environnementale et de capacité de raccordement au réseau national 400kV de RTE ont été pris en compte.

- **Une mobilisation essentielle des territoires**

La mobilisation des territoires pour accueillir une paire d'EPR2 est un élément déterminant dans le choix des sites.

- **Les sites prévus pour le programme**

Fin 2020, il a été retenu de proposer en réponse à la PPE, un programme de trois paires d'EPR2 construites sur les sites de Penly, Gravelines, et Bugey ou Tricastin.



*Penly
(Normandie)*



*Gravelines
(Hauts-de-France)*



*Bugey
(Auvergne Rhône-Alpes)*



*Tricastin
(Auvergne Rhône-Alpes)*

Le planning prévisionnel du programme de 3 paires d'EPR2

Automne 2022

Débat public



2023

Enquête publique

Dépôt des demandes
d'autorisation de création (DAC)
et de permis de construire (PC)

2024

Obtention
du PC

2026

Obtention
du DAC

2027

J0
1^{er} béton de
l'îlot nucléaire

Horizon
2035 - 2037

Mise en service
des 1^{ers} réacteurs
sur Penly

S1 2024

Concertation



2025

Enquête publique

Dépôt des demandes
de DAC et de PC

Obtention
du PC

Obtention
du DAC

2031

J0
1^{er} béton de
l'îlot nucléaire

Horizon
2038 - 2039

Mise en service
des réacteurs sur
Gravelines

S2 2026

Concertation



2028

Enquête publique

Dépôt des demandes
de DAC et de PC

Obtention
du PC

Obtention
du DAC

2035

J0
1^{er} béton de
l'îlot nucléaire

Horizon
2042 - 2043

Mise en service
des réacteurs
sur le 3^e site du
programme



Penly aujourd'hui...



Penly demain !



Les modalités de débat public sous la responsabilité de la CPDP

- **Dates** : Du 27 octobre 2022 au 27 février 2023
- **Durée** : 4 mois
- **Périmètre** : Programme industriel de trois paires d'EPR2 et le Projet de la première paire EPR2 à Penly
- **Lieux** : France entière, avec 10 temps forts et un continuum numérique
<https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly>
- **Articulation entre Débat Public et concertation gouvernementale**
<https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/> →

The image shows a screenshot of the 'Debat Public' website. The top navigation bar includes links for 'POURQUOI ? (EPR2)', 'QUELS SONT LES PROBLEMES ?', 'COMMENT ? (2018-2021)', and 'OÙ ORGANISER ? (EPR2)'. The main content area features a banner with the headline 'Du nucléaire demain ? On en débat aujourd'hui.' and a 'Calendrier du débat' (Debate Calendar) showing dates from 27 October 2022 to 27 February 2023. Below the banner is a YouTube video thumbnail with the same headline and a search bar. At the bottom, there is a section for the French Government with the text 'Notre avenir énergétique se décide maintenant' and 'Concertation nationale sur le mix énergétique'. A navigation menu at the very bottom includes 'Comprendre', 'S'informer', 'Participer', 'Ressources', and 'Les garants'.



Arrivée des premières équipes sur site

Ouverture du chantier

Dépôt permis de construire & DAC

Obtention permis de construire

Délivrance autorisation de création (DAC)

1^{er} béton ilot nucléaire
Réacteur 3 : fin 2027
Réacteur 4 : mi-2029

1^{ère} mise en service

Génie civil

Montage électromécanique

Essais d'ensemble

PERMITTING

TRAVAUX PREPARATOIRES

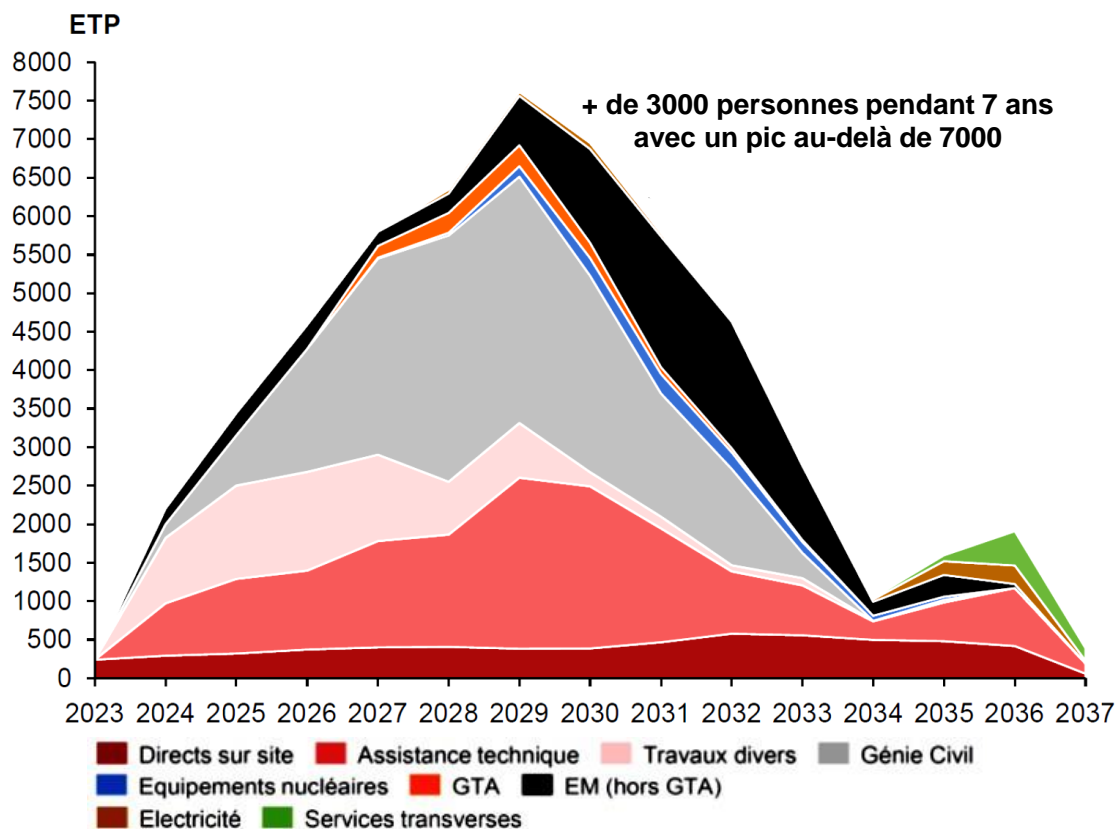
CONSTRUCTION & REALISATION
CONSTRUCTION & REALISATION

2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037

L'impact positif d'un tel chantier sur l'emploi et l'économie locale

Un croisement entre la première estimation des effectifs nécessaires au chantier d'une paire et le REX de Flamanville 3

1^{ère} estimation des effectifs nécessaires au chantier d'une paire d'EPR2



Emploi induits par le chantier Flamanville 3*

- ✓ 4000 salariés en moyenne sur la durée du chantier
- ✓ 1 323 demandeurs d'emploi locaux formés et embauchés par les entreprises du chantier.
- ✓ **Plus de 50 % de recours à la main d'œuvre locale.**
- ✓ **Plus de 50 % d'insertion clause sociale.**
- ✓ L'emploi industriel en Cotentin s'est maintenu sur la période 2008-2013, alors qu'il a baissé de 10% en Région.

Impacts sur l'économie locale

- ✓ **+ 472 capacités d'hébergement** supplémentaires créées
- ✓ **+ 22% de hausse du nombre de commerces**
- ✓ 25% du chiffre d'affaires de la supply chain locale générés par le Génie Civil principal
- ✓ **De nouvelles agences se sont implantées sur le territoire** (Boccard, Nordon, Ponticelli, etc.) au service de l'ensemble des filières industrielles.

Une stratégie d'achats associant dès aujourd'hui la filière

La stratégie d'achat pour le programme de 3 paires d'EPR2 :

- **Tirer le plein bénéfice de l'effet série** en privilégiant autant que possible des achats d'équipements pour les 3 paires, et en standardisant les équipements sur la base des produits disponibles dans les catalogues des fournisseurs.
- **Contractualiser en veillant à intégrer les fournisseurs dans les enjeux du Projet**, dans son système d'information et dans son approche collaborative.
- **Rénover la façon de contractualiser** avec les fournisseurs en déployant le nouveau modèle contractuel, plus simple et plus équilibré, et en renforçant le système de qualification des fournisseurs.

Afin de préparer au mieux le programme, EDF a déjà lancé certains appels d'offres. Cela permet :

- d'associer au plus tôt la filière industrielle française à l'élaboration du programme, et de lui donner la visibilité nécessaire afin de pouvoir investir dans les compétences et la modernisation de l'outil industriel
- de prendre en compte, dès la phase de développement de l'EPR2, le savoir-faire et le retour d'expérience des fournisseurs, et de disposer des études des fournisseurs avant de débiter la construction.

Mobiliser la filière nucléaire pour être prêt à construire

La contractualisation d'EPR2 vise à :

- donner de la visibilité à la filière nucléaire française, pour pouvoir investir dans les compétences et l'outil industriel
- disposer des études des fournisseurs avant de débiter la construction

➔ 70% des 300 contrats signés ou prêts à signer fin 2024



Une opportunité pour l'industrie française



Des contrats réservés aux acteurs locaux, des clauses d'insertion professionnelle, un bonus à la facturation locale, etc.

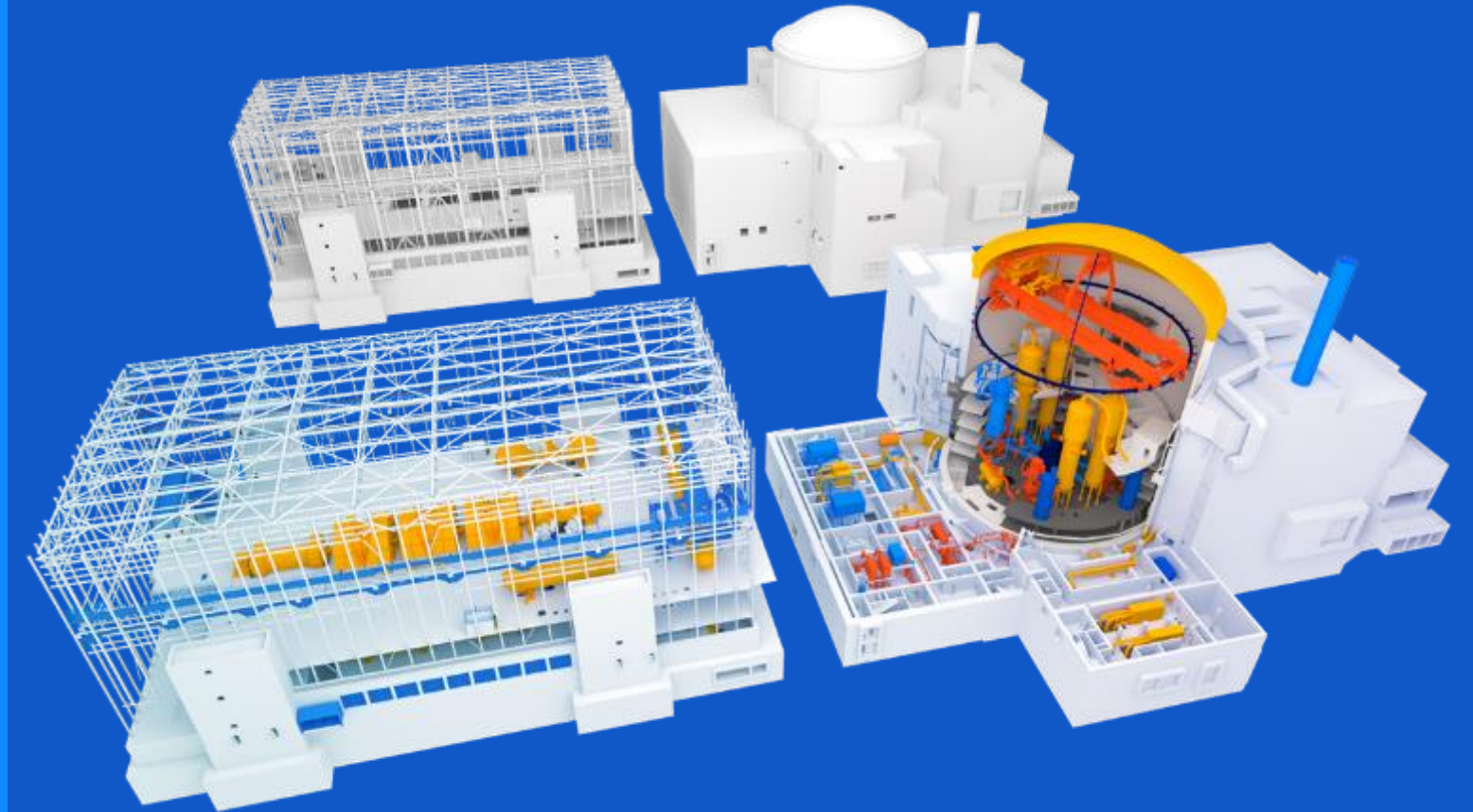


Dans les usines de Framatome, début de fabrication des forgés





Les contrats EPR2 & l'ancrage territorial sur Penly



ORDRE DU JOUR

- ✓ **Lotissement du Projet & organisation du procurement**
- ✓ **Requis qualification, certifications**
- ✓ **Quelles modalités pour favoriser l'ancrage territorial ?**

Lotissement du Projet & organisation du procurement



Une stratégie d'achat, entre effet de série et REX

- ✓ **Tirer le plein bénéfice de l'effet série** en privilégiant des achats d'équipements pour les 3 premières paires du programme EPR2.
- ✓ **Bénéficiaire du Retour d'Expérience des projets EPR**, dans la rédaction des marchés et la sélection des fournisseurs.
- ✓ **Contractualiser en veillant à intégrer les fournisseurs dans les enjeux du Projet**, dans son système d'information et dans son approche collaborative.
- ✓ **Lancer suffisamment tôt les appels d'offres pour disposer des études fournisseurs intégrées dans le design** avant de démarrer le chantier et **stabiliser le tissu industriel**.
- ✓ **Faire évoluer le lotissement contractuel et optimiser la contrathèque**.

Le lotissement du Projet EPR2

- **Un lotissement d'environ 300 contrats** (la « Contrathèque »)
- **Basé sur le lotissement de Flamanville 3, en intégrant le retour d'expérience** des projets EPR précédents, en visant à optimiser les interfaces chantier et les intervenants sur site
- **Structuré en 7 familles de contrats :**
 - ➔ **6 familles relatives aux prestations d'études, fournitures et travaux des unités de production** = 260 contrats, incluant en majorité les 3 paires de réacteurs (NMxxxx)

Série 1000 : Contrats d'études (environ 35 contrats)

Série 2000 : Génie Civil et matériels associés / Levage / Ventilation et matériels associés (environ 30 contrats)

Par ex. : marché NM2201 Génie Civil Principal

Série 3000 : Ilot Conventionnel et « Balance Of Plant » (environ 50 contrats)

Par ex. marché NM3011 Groupe Turbo Alternateur

Série 4000 : Ilot Nucléaire (environ 25 contrats)

Par ex. : marché NM4101 Chaudière Nucléaire

Série 5000 : Electricité, Instrumentation et Contrôle commande (environ 50 contrats)

Par ex. : marché NM5511 Contrôle Commande

Série 6000 : Matériels mécaniques de l'îlot nucléaire et de robinetterie (environ 70 contrats)

Par ex. : marché NM6101 Pompes centrifuges de l'îlot nucléaire



Le lotissement du Projet EPR2 : les contrats « 7000 »

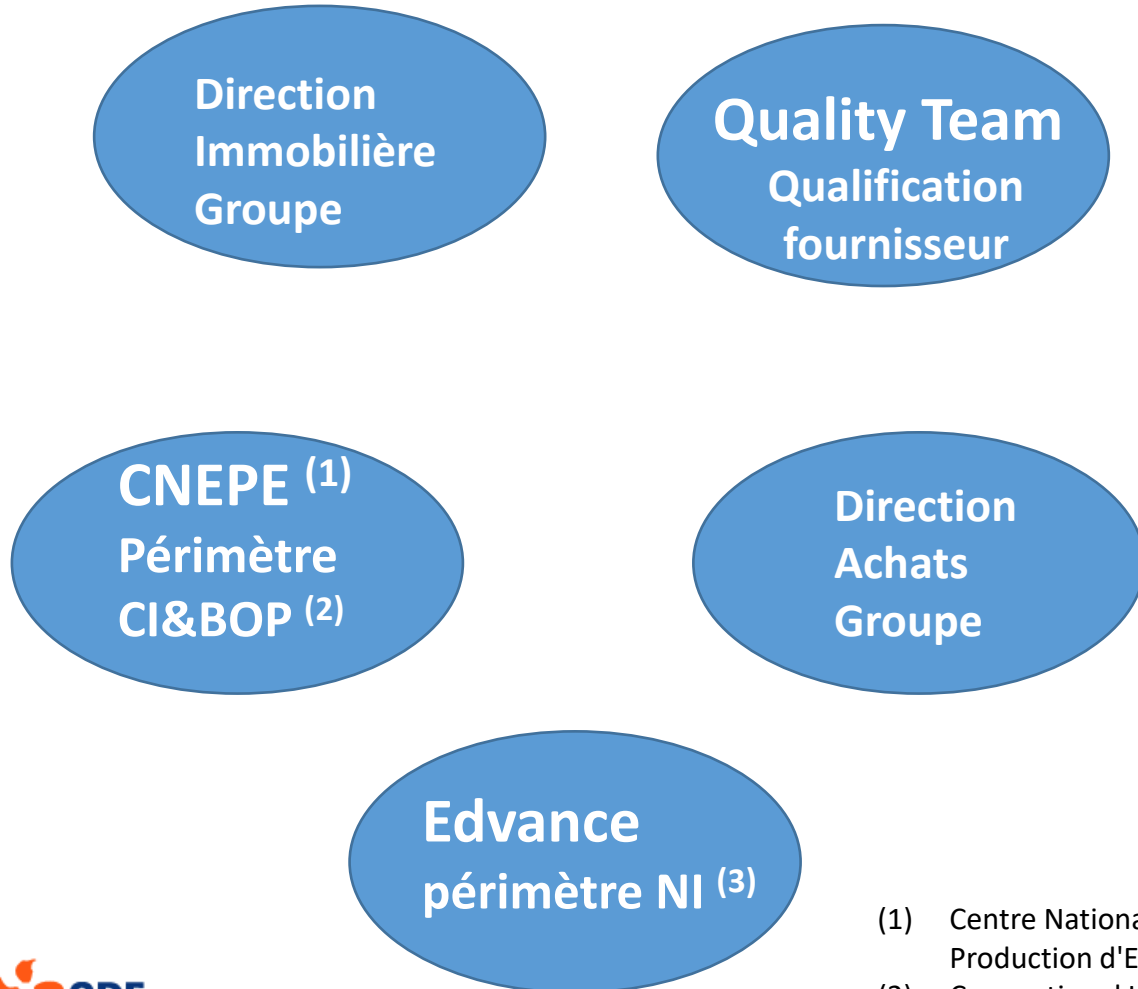
Les contrats de la série PY7000 sont relatifs aux prestations associées au chantier

Les contrats de la série NM2800 sont relatifs aux bâtiments tertiaires du futur site en exploitation (construction après 2025)

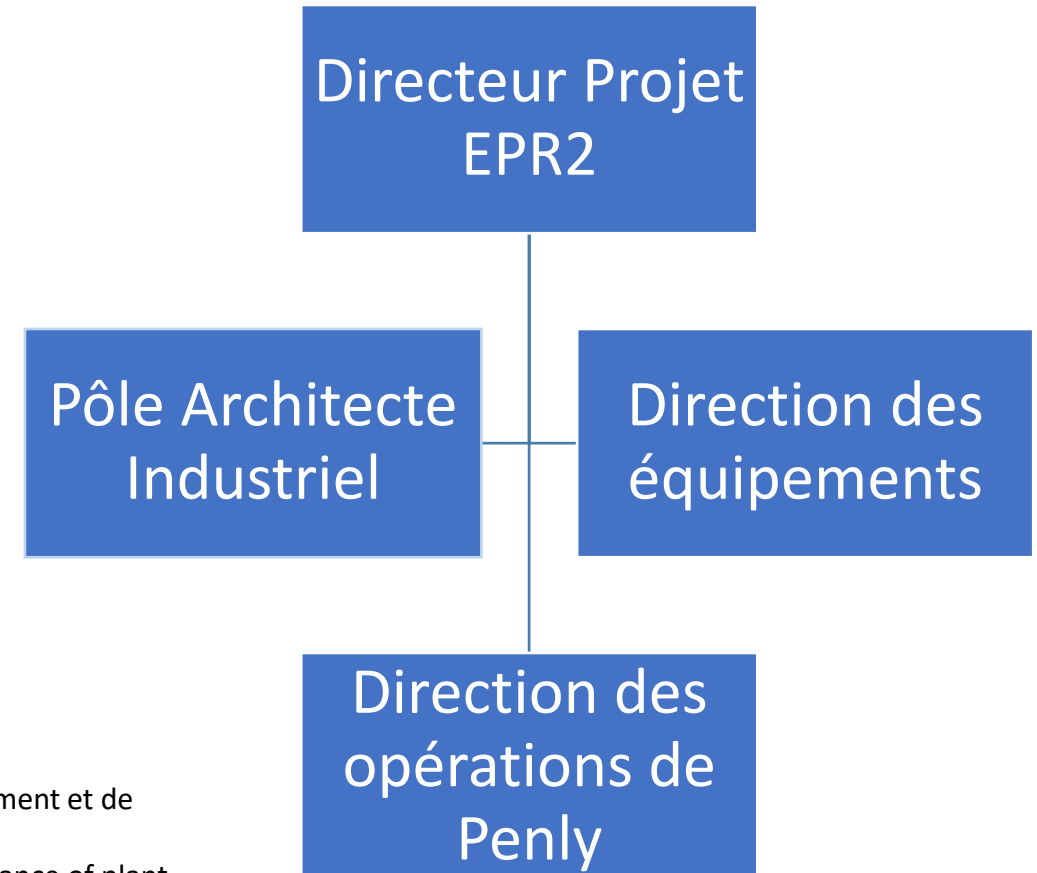
Ces affaires suivies en local, sont plus « accessibles » au tissu local. La plupart d'entre elles ne sont pas soumises à la qualification Nouveau Nucléaire



Les principaux acteurs du procurement EPR2

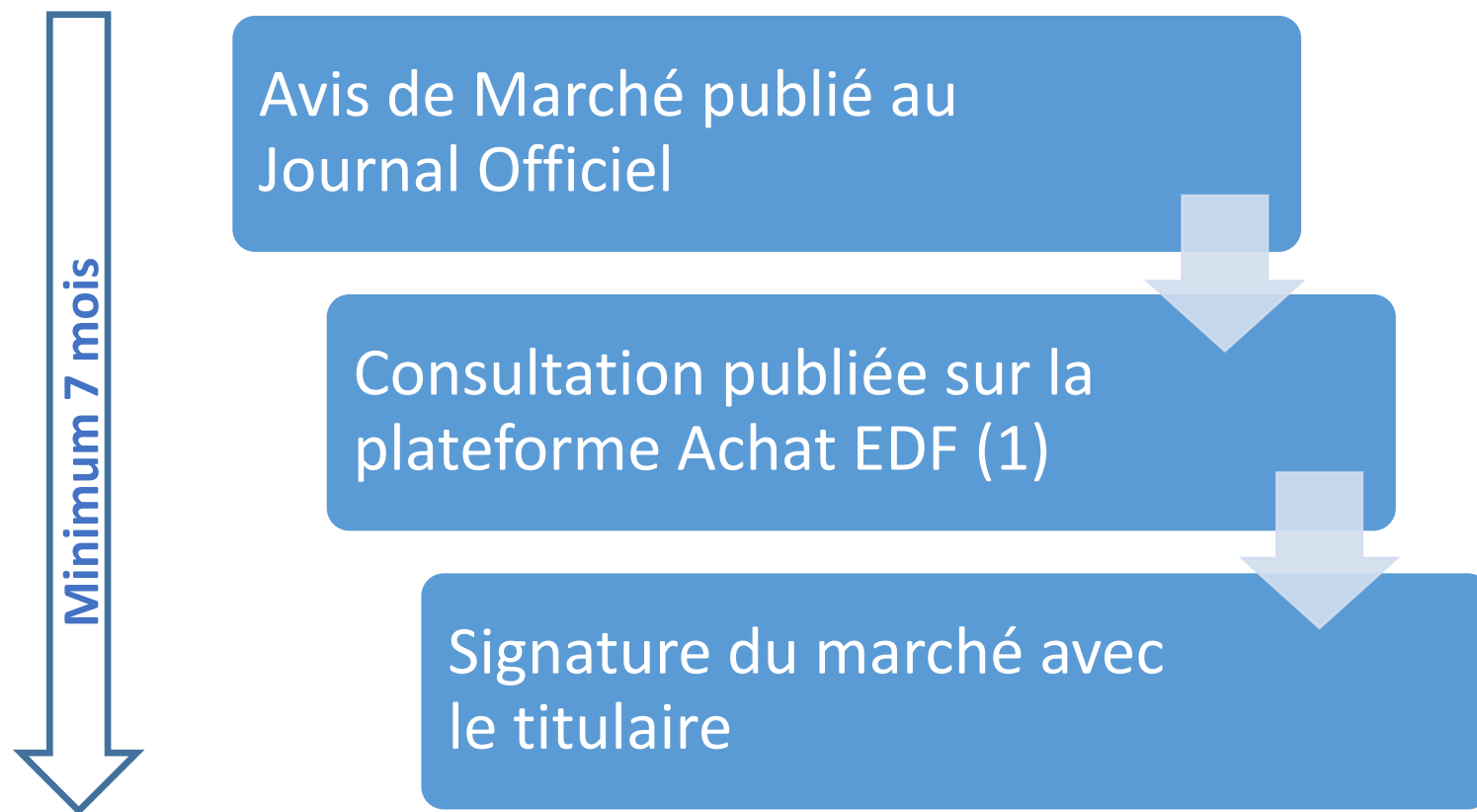


Direction Projet EPR2

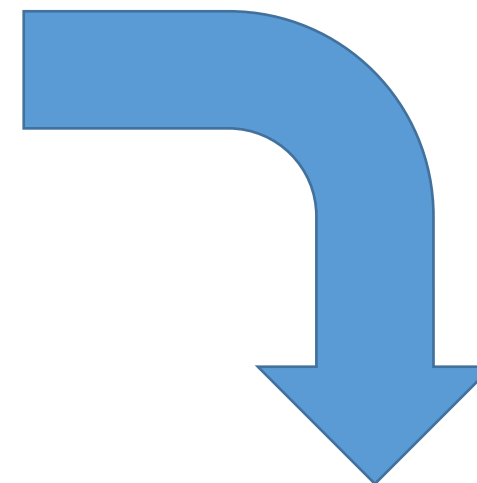


- (1) Centre National d'Équipement et de Production d'Électricité
- (2) Conventional Island & balance of plant
- (3) Nuclear Island

Les principales étapes d'un acte d'achat



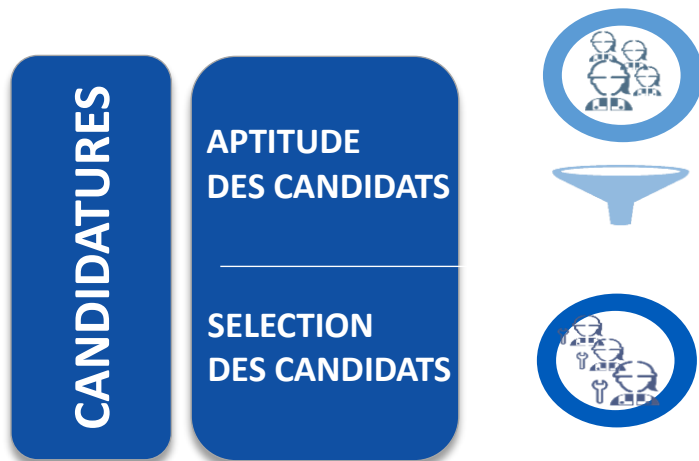
Pour les achats < au seuil de la directive européenne



Principales étapes d'un appel d'offre

Publicité (Avis de Marché)

Liste préliminaire de fournisseurs



La phase de candidature s'ouvre par l'examen de d'aptitude des candidats qui permet de passer d'une liste préliminaire de fournisseurs à une liste de candidats aptes. **Les critères d'aptitude** permettent d'apprécier les capacités générales d'une entreprise et son aptitude à réaliser une nature donnée de prestations.

L'étape de sélection des candidats est facultative. **Les motifs de sélection** permettent, si nécessaire, de limiter le nombre de candidats aptes.

Envoi de la consultation



La phase de recevabilité (ou examen des offres) permet de vérifier la conformité des offres présentées par les candidats, aux exigences du Cahier des charges.

La phase d'attribution permet de classer les offres selon le principe de l'Offre Economiquement La Plus Avantageuse.

Offres recevables

Offre retenue

Requis Qualification Certifications



Entreprises concernées par la Qualification Nouveau Nucléaire

Une qualification NN **a minima pour les fournisseurs réalisant des AIP** (Activités Importantes pour la Protection des intérêts) **ou travaillant sur des EIP** (Éléments Importants pour la Protection des intérêts).

De même, une qualification NN peut être demandée pour les **fournisseurs réalisant des activités Non AIP jugées sensibles**, avec des exigences EDF sur les domaines Qualité, Disponibilité des installations, Sécurité, Enviro.,... :



- **Obligatoire, pour le Titulaire du marché**

Le Titulaire porte la qualification EDF et en assure la responsabilité.



- **NON obligatoire, pour les sous-traitants**

Les entreprises qui interviennent en sous-traitance doivent pouvoir répondre aux exigences réglementaires et aux exigences d'EDF.

EDF peut auditer les sous-traitants directement et les surveiller, en particulier les activités de fabrication dites sensibles.

Référentiel Qualité pour les titulaires

La SGAQ est basée sur les normes ISO 19443

La SGAQ apporte des précisions sur :

- **Sûreté** : AIP (liste, maîtrise, CT,...), CFSI, S/Traitance.
- **Qualité** : Non-conformité, Plan Qualité, Audit/accès EDF.

SGAQ 2021

+

Cahier des Charges Générique EPR2

ISO 19443

1. Leadership et engagement (Culture sûreté nucléaire) 2. Planification 3. Support 4. Réalisation des activités opérationnelle (CFSI, sous-traitance,...) 5. Evaluation des performances 6. Amélioration

ISO 9001, ISO 14001, ISO
45001/MASE

Si l'entreprise est **certifiée ISO 19443**, l'examen d'aptitude par EDF est **significativement réduit** sur les domaines **Sûreté & Qualité, Sous-Traitance et Projet** (de l'ordre de 70 % sur le questionnaire et lors de la visite sur site) : les contrôles sont limités aux fondamentaux relatifs aux AIP (liste, maîtrise, CT, surveillance), Fraudes CFSI, Sous-Traitance et Non Conformité.

Si une entreprise est **certifiée dans les domaines Santé&Sécurité et/ou Environnement**, l'examen d'aptitude par EDF est **significativement réduit** sur les domaines concernés.

Quelles modalités pour favoriser l'ancrage territorial ?





Les modalités pour favoriser l'ancrage territorial

Une stratégie en 3 volets :

- **Pour les marchés de la série « PY7000 »** (relatifs aux prestations associées au chantier) et de la série « **NM2800** » **Bâtiments de site** (non industriels) :
Donner de la visibilité et consulter prioritairement les entreprises locales
- **Pour les marchés des séries 2000 à 6000** : **identifier les entreprises régionales pouvant se positionner sur ces marchés en direct avec EDF**
- **Pour tous les marchés** : **encourager contractuellement l'emploi et la sous-traitance locale pour Penly et sur un périmètre plus large s'il s'agit de marchés pour les 3 tranches**



Comment sont encouragés l'emploi et la sous-traitance locale ?

- Communication large sur la **plateforme CCI Business** :
 - Information sur nos appels d'offres en cours via les fiches marché, si possible le plus en amont possible, en parallèle de l'envoi de l'avis de marché
- Communication lors des **Commissions de Développement Economiques Locales** mensuelles avec un ordre du jour à adapter en fonction des besoins :
 - Point d'actualité systématique sur les consultations des affaires suivies en local
 - Focus sur divers sujets (plan général de coordination, intervention GIFEN, etc)
- **Participation aux évènements** organisés en région
- **Communication sur les requis qualifications / certifications**, obligatoires / nécessaires en fonction de l'objet du marché pour les contractants et les sous-traitants



Comment sont encouragés l'emploi et la sous-traitance locale ?

Des **exigences contractuelles spécifiques** pour les contrats avec des prestations significatives sur site :

- Un mécanisme incitatif est mis en place dans l'article « Prix » des Conditions particulières d'achats (bonus annuel basé sur le chiffre d'affaires sous-traité localement)
- Une clause d'insertion par l'activité économique pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion sociale :
 - Mise en œuvre d'actions d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), travailleurs handicapés, jeunes ayant un faible niveau de formation ou n'ayant jamais travaillé, etc.
 - Le Titulaire s'engage à réserver aux personnes précitées au minimum 5 % du temps total de travail effectué sur chaque site dans le cadre de l'exécution du Marché.



Comment sont encouragés l'emploi et la sous-traitance locale ?

- Communication, par marché, pendant la phase d'Appel d'Offre :
 - Transmettre aux soumissionnaires via les acheteurs une liste d'entreprises locales intéressées par le projet EPR2 (liste établie par la commission économique locale, avec l'aide de la CCI) : liste comportant entre autre des informations sur leur qualifications métiers / certifications ISO et sur leurs compétences
 - Aborder systématiquement le sujet de l'ancrage territorial en réunion de clarification pendant la phase d'appel d'offre avec les soumissionnaires
- Une fois l'avis d'attribution du marché publié : favoriser la mise en relation des Titulaires avec les instances locales

Comment sont encouragés l'emploi et la sous-traitance locale ?

Requête trimestrielle à partir de nos bases de données achat :

Suivi des montants facturés en local des contractants basés dans les différentes zones d'ancrage et des montants payés aux sous-traitants locaux en paiement direct

Reporting transmis par les titulaires des contrats :

- À la signature : pour connaître les besoins en ressources et en formation, ainsi que le nom des sous-traitants locaux retenus
- En cours d'exécution : pour suivre le montant des prestations / fournitures facturées en local (titulaire et sous-traitants) ainsi que le nombre de ressources établies en local (titulaire et sous-traitants)

Protection Level: Internal EPR2 Document N° 0012513
REV C PAGE 54 / 54

Titre: Exigences pour le pilotage des marchés EPR2 et reporting associé

APPENDIX 6 – STANDARD FORM FOR MONITORING THE CONTRACT'S REGIONAL INTEGRATION

Contractor: Contract's national identification number:

Contract No. / Date: / Contract's start date:

Contract's description:

Information to be entered when the contract is signed. This information is required to assess the contract's regional integration. It should be entered with the contract prior to awarding requirements.

Contract's start date	Contract's phase		Contract's status	
	Yes	No	Yes	No
Contract's start date				
Contract's start date				

For the contract, do you intend to award or subcontract to a local business owner?

If yes, please enter the following information:

Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's regional integration		Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)
			Local integration	Regional integration			

Administrative information:

Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)

Information to be entered at the end of the contract or when the contract is awarded. This information is required to assess the contract's regional integration. It should be entered with the contract prior to awarding requirements.

Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's regional integration		Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)
			Local integration	Regional integration			

The use of this form is optional for all contracts. It is intended to be used by the contractor.

Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's regional integration		Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)
			Local integration	Regional integration			

Use the blank or shaded boxes to enter the following information when the contract is awarded or when the contract is awarded.

Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)	Contract's regional integration		Contract's start date	Contract's end date	Contract's value (€)
			Local integration	Regional integration			

**Merci de votre
attention**

